

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-13

**RÈGLEMENT N° 2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1760 AFIN
D'AUGMENTER DE 3 535 000 \$ LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2021, sous la minute 21-XXX.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le titre du Règlement n° 1760 est modifié par le remplacement du montant de « 4 315 000\$ » par le montant « 7 850 000 \$ ».
2. L'article 1 du Règlement n° 1760 est modifié par le remplacement, à la quatrième ligne, de la date « 17 février 2017 » par la date « 10 juin 2021 ».
3. L'article 2 du Règlement n° 1760 est modifié par le remplacement, à la première ligne, du montant « 4 315 000\$ » par le montant « 7 850 000 \$ ».
4. L'article 3 du Règlement n° 1760 est modifié par le remplacement, à la deuxième ligne, des mots « 4 315 000 \$ sur une période de 15 ans » par le montant « 7 850 000 \$ sur une période de 25 ans ».
5. L'annexe « A » du Règlement n° 1760 est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 13 juillet 2021.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse

Caserne Incendie


Ville de Lac-Mégantic

Règlement d'emprunt #1760 (Révision)

Description	Montants
Frais d'Immobilisation/Construction	7 024 100.00 \$
Caserne Incendie	6 561 002 \$
Stationnement et aménagement	- \$
Réhabilitation environnementale	- \$
uRéseau HQ	463 137 \$
Œuvre d'art	- \$
LEED > Simulation Énergétique only	- \$
Frais d'honoraires professionnels	675 700.00 \$
Ingénieur-conseil	304 507 \$
Architecte	222 127 \$
Laboratoire de sol	23 097 \$
Plan de Réhabilitation & SU	55 164 \$
Caractérisation Environnementale	55 767 \$
Avocats	5 774 \$
Arpenteur-géomètre	3 465 \$
Notaire	2 310 \$
Vérificateur	3 465 \$
Divers	- \$
Frais divers	65 000.00 \$
Demande CA - MDDELCC	3 307 \$
Achat de propriété du CMQ	34 173 \$
Ameublement	27 559 \$
	- \$
Remboursement d'emprunts au fond général	7 600.00 \$
Étude de faisabilité	7 606 \$
Frais de Financement temporaire	77 600.00 \$
<u>Règlement d'emprunt - TOTAL :</u>	7 850 000.00 \$

N.B. Les coûts présentés incluent les taxes nettes applicables par la ville de Lac-Mégantic.

préparé par:


Conrad Lebrun, ing.

Ingénieur en chef - Ville de Lac-Mégantic

date: 10 juin 2021